



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
REUNION DU 11 JUIN 2014  
-----

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

**Nombre de délégués en exercice : 71**

**Qui ont pris part à la délibération : 68**

**Date de la convocation : 5 juin 2014**

### PRESENTS :

AVESNELLES

Monsieur BAROCHE a donné procuration à Madame CUVILIER

Madame LESNE

Monsieur MAUFROID a donné procuration à Madame LESNE

Madame CUVILIER

Monsieur BREUCQ

AVESNES SUR HELPE

Madame DEZITTER,

Monsieur POYART,

Madame DESFOSSEZ,

Monsieur ROUSSELLE,

Madame HEVIN,

Monsieur NIMAL a donné procuration à Monsieur POYART,

Madame MASUYER a donné procuration à Madame DEZITTER,

Monsieur BOUTE,

Monsieur GHEZAL,

Madame RICHELIEU

BAS-LIEU

Monsieur FRANCOIS

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

Monsieur FORET

BEAURIEUX

Monsieur DURSENT

BERELLES

Madame TRAEN a donné procuration à Madame DEWAILLY, conseillère suppléante

BEUGNIES

Monsieur JOPEK

BOULOGNE SUR HELPE

Monsieur DUFLOS

CARTIGNIES

Monsieur RATTE

Madame SOUMIER

CHOISIES

Monsieur PAQUET

CLAIRFAYTS

Monsieur ERPHELIN a donné procuration à Monsieur COUSIN, conseiller suppléant

DAMOUSIES

Monsieur SOIL

DIMECHAUX

Monsieur ETEVE

DIMONT  
ECCLES  
ETROEUNGT

FELLERIES

FLAUMONT-WAUDRECHIES  
FLOURSIES  
FLOYON  
GRAND-FAYT

HAUT-LIEU

HESTRUD  
LAROUILLES

LEZ-FONTAINE  
LIESSIES  
MARBAIX  
NOYELLES SUR SAMBRE  
PRISCHES

RAINSARS  
RAMOUSIES  
SAINS DU NORD

SAINT-AUBIN

SAINT HILAIRE SUR HELPE  
SARS-POTERIES

SEMERIES  
SEMOSIES  
SOLRE LE CHATEAU

SOLRINNES  
TAISNIERES EN THIERACHE  
WATTIGNIES LA VICTOIRE

**EXCUSES :**

DOMPIERRE SUR HELPE  
DOURLERS  
PETIT-FAYT

Monsieur LEBRUN  
Monsieur ANSIAUX  
Monsieur JUSTE,  
Madame BOUZERE a donné procuration à Monsieur JUSTE  
Monsieur NOYON,  
Madame PLUMART,  
Monsieur LAMBRET  
Monsieur VIN  
Monsieur DELTOUR  
Madame GEBHARDT  
Monsieur SCULFORT a donné procuration à Monsieur DIMANCHE, conseiller suppléant  
Monsieur CABARET a donné procuration à Monsieur MATHIEU, conseiller suppléant  
Monsieur HERBET  
Monsieur SALMON a donné procuration à Monsieur JACQUET, conseiller suppléant  
Monsieur DECHERF  
Monsieur SCHUERMANS  
Monsieur DUCANCHEZ  
Monsieur MONNIER  
Monsieur FOVEZ  
Monsieur DE SANTIS  
Madame WATREMEZ  
Monsieur DE GROOTE  
Madame BASQUIN,  
Monsieur DESSAINT,  
Madame LENTIER,  
Monsieur DEUDON a donné procuration à Madame BASQUIN,  
Madame BUFI a donné procuration à Monsieur DESSAINT,  
Monsieur MARION  
Madame FREHAUT a donné procuration à Madame JOLY, conseillère suppléante,  
Monsieur DOSEN  
Monsieur GILLET,  
Madame BEUVELET,  
Monsieur LASSAUCE  
Monsieur DEFROIDMONT  
Monsieur BEUGNIES  
Monsieur LETY,  
Madame MAREAUX,  
Monsieur BINOIT  
Monsieur CORBINAUD  
Monsieur CONNART  
Monsieur LEVEQUE

Monsieur LIBERT  
Monsieur PIOTROWSKI  
Monsieur ROYAUX

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la salle de la Brasserie.

Puis il informe que le Conseil Municipal de la commune de Clairfayts s'est réuni le 25 avril 2014 et a modifié l'ordre du tableau de son conseil municipal. La commune de CLAIRFAYTS comptant moins de 1.000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Le conseiller suppléant est désormais Monsieur Jean-Paul COUSIN, Premier Adjoint.

Monsieur le Président demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **Adoption du compte rendu du 13 mai 2014**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 mai 2014.

### **Organisation de la Communauté de Communes**

#### **Règlement intérieur du Conseil de Communauté**

Monsieur le Président informe le conseil de Communauté que le texte proposé, envoyé avec la convocation, est identique au texte adopté lors de la réunion du 8 février 2012, sauf trois ajouts :

- Article 4 : est ajouté au deuxième alinéa « ou le Bureau Communautaire »,
- Article 26 : est ajouté au premier alinéa « Les commissions sont ouvertes aux élus municipaux »,
- Article 29 : est ajouté au premier alinéa : « Cette consultation est automatique pour les mutualisations de personnel et de moyens ».

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur ainsi présenté.

#### **Délégations au Président et au Bureau communautaire**

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les délégations au Président et au Bureau communautaire identiques à celles approuvées lors du Conseil de Communauté du 8 février 2012, soit :

##### Délégations au Président :

- ◆ Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
- ◆ Pourvoir aux mesures relatives à la voirie intercommunale et fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- ◆ Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires ; les emprunts devront être conclus en euros et ils pourront :
  - Etre à court, moyen ou long terme,
  - Offrir la possibilité d'un différé total ou partiel d'amortissements et/ou d'intérêts,
  - Etre à taux d'intérêts fixes ou indexés (révisables ou variables) avec un taux effectif global compatible avec la législation en vigueur ;

le contrat de prêt pourra comporter des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;

- ◆ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et dont le montant est inférieur à 50.000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ◆ Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze années ;
- ◆ Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ◆ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- ◆ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ◆ Décider de l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- ◆ Désigner, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ◆ Exercer au nom de la Communauté de Communes, lorsqu'elle en est délégataire, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ;
- ◆ Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice, ou la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
  - en première instance, à hauteur d'appel ou en cassation,

- en demande ou en défense,
- en procédure d'urgence et en procédure de fond,
- devant les juridictions administratives, judiciaires, répressives ou non répressives, et devant le Tribunal des Conflits.

#### Délégations au Bureau Communautaire :

- ◆ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables et dont le montant est compris entre 50.000 et 150.000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ◆ Réaliser les lignes de trésorerie, jusqu'à un montant maximal de 1.000.000 € ;
- ◆ Attribuer les subventions à des personnes de droit public ou privé, au sein des programmes-cadres approuvés par le Conseil de Communauté.

#### **Commission d'appel d'offres**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, celle-ci est composée, en plus du Président de la 3CA, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants qu'il appartient au Conseil de Communauté de désigner en son sein.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission d'appel d'offres :

- en qualité de membres titulaires : Damien DUCANCHEZ, Marie-Annick DEZITTER, Bernard CABARET, Jean-Pierre LIBERT, Alain GILLET
- en qualité de membres suppléants : Alain DELTOUR, Pierre HERBET, Daniel JOPEK, Joël RATTE, Philippe LETY.

#### **Commission de concession d'aménagement pour les ZAE du Poncheau et du Château d'eau**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 8 février 2012, il a mis en place une commission de concession d'aménagement spécifique pour le suivi de l'aménagement des zones d'activités économiques du Poncheau (*commune d'Avesnelles, superficie totale de de 8 ha, restent à aménager 4,8ha, destinés à l'accueil d'activités artisanales et industrielles*) et du Château d'eau (*communes d'Avesnelles et Avesnes sur Helpe, 7,7 ha à aménager, destinés à l'accueil d'activités tertiaires, commerciales et de services*).

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, confirme la Commission de concession d'aménagement spécifique pour l'aménagement des ZAE du Poncheau et du Château d'Eau, fixe le nombre de ses membres à 21 et désigne, après appel à candidature : Monsieur Sébastien BAROCHE, Madame Christine BASQUIN, Monsieur Henri BOUTE, Monsieur Jean-Claude BREUCQ, Monsieur Bernard CABARET, Monsieur Claude CONNART, Monsieur Thomas DE SANTIS, Monsieur Daniel DEUDON, Madame Marie-Annick DEZITTER, Monsieur Alain GILLET, Monsieur Pierre HERBET, Monsieur Daniel JOPEK, Monsieur Henri JUSTE, Monsieur Philippe LETY, Madame Evelyne MAREAUX, Monsieur Fabrice PIOTROWSKI, Monsieur Alain POYART (Président), Monsieur Joël RATTE, Monsieur Jacky ROUSSELLE, Monsieur Jean-Marie VIN, Madame Colette WATREMEZ.

#### **Conseil d'administration du C.I.A.S.**

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de maintenir la composition du Conseil d'administration du C.I.A.S. telle qu'elle a été décidée lors de la réunion du 8 février 2012, soit un nombre de 33 membres :

- ⇒ le Président de la 3CA qui en est le président de droit,
- ⇒ seize membres du Conseil de Communauté, désignés par le Conseil en son sein,
- ⇒ seize personnes nommées par le Président de la 3CA, parmi « *les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées* ».

Et désigne Madame Colette WATREMEZ, Madame Christine BASQUIN, Monsieur Henri JUSTE, Madame Marie-José HEVIN, Monsieur Thomas DE SANTIS, Monsieur Joël RATTE, Madame Mauricette FREHAUT, Monsieur Philippe LETY, Madame Evelyne MAREAUX, Monsieur Pierre HERBET, Madame Sabine SOUMIER, Madame Danièle BEUVELET, Madame Anita PLUMART, Madame Géraldine TRAEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Martine LESNE membres du « premier collègue ».

## **Commission intercommunale des impôts directs**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que l'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique et qu'il en présente la composition, le rôle et les modalités de fonctionnement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de proposer vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants au directeur départemental des finances qui, sur cette liste, retiendra dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants. L'un des commissaires doit habiter en dehors de la 3CA.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, propose en qualité de commissaires titulaires : Madame Marie-Annick DEZITTER, Monsieur Damien DUCANCHEZ, Monsieur Pierre HERBET, Monsieur Paul DUBRAY, Monsieur Thomas DE SANTIS, Madame Colette WATREMEZ, Madame Christine BASQUIN, Monsieur Claude CONNART, Monsieur Alain GILLET, Madame Mauricette FREHAUT, Monsieur Ghislain FRANCOIS, Monsieur Daniel JOPEK, Monsieur Fabrice PIOTROWSKI, Monsieur Joël RATTE, Monsieur Sébastien BAROCHE, Monsieur Guy ERPHÉLIN, Monsieur Henri JUSTE, Monsieur Jean-Claude PETIT, Monsieur Jean-Paul SCULFORT, Monsieur Jean-Luc PERAT  
Et propose en qualité de commissaires suppléants : Monsieur Pierrick FORET, Monsieur Bernard DUFLOS, Monsieur Jean-Marie LEBRUN, Monsieur Jean-Claude DAUX, Monsieur Jean-Marie SCHANTZ, Madame Géraldine TRAEN, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Jean-Claude ANSIAUX, Madame Evelyne GEBHARDT, Monsieur Marc JACQUET, Monsieur Claude ROYAUX, Monsieur Rufin DEGROOTE, Monsieur Nicolas DOSEN, Monsieur Jean-Luc DEFROIDMONT, Monsieur Jérôme BEUGNIES, Monsieur Didier CORBINAUD, Monsieur Emmanuel DURSENT, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Benjamin SAINTHUILE.

## **Demande de départ de la commune de Noyelles sur Sambre**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil municipal de Noyelles sur Sambre a réitéré sa demande de quitter la 3CA pour rejoindre la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre.

Il rappelle également que le Conseil de Communauté avait déjà délibéré dans ce sens lors de sa réunion du 8 février 2012 et, bien qu'il aurait préféré que la commune de Noyelles sur Sambre revienne sur cette décision, il propose au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable au départ de la commune de Noyelles sur Sambre de la 3CA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, émet un avis favorable au départ de la commune de Noyelles sur Sambre pour l'AMVS.

Monsieur le Président précise toutefois à la commune de Noyelles sur Sambre que c'est le Préfet et non la 3CA qui est compétent pour fixer la date de départ vers l'AMVS.

## **Tableau du personnel**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui propose de créer un poste d'agent de médiathèque à temps partiel qui :

- ↳ au sein des services communautaires, assurera le fonctionnement de la bibliothèque de Flaumont-Waudrechies ainsi que l'encadrement de jeunes lors des accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires,
- ↳ sera mise à disposition, moyennant remboursement à due concurrence des salaires chargés, de la commune de Flaumont-Waudrechies pendant les périodes scolaires pour l'encadrement des cantines et d'activités périscolaires.

Avec avis favorable du Bureau communautaire et de la commune de Flaumont-Waudrechies, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, crée un poste d'agent de médiathèque à temps partiel.

## **Représentation dans les organismes extérieurs**

### **G.I.P. Réussir en Sambre-Avesnois**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que ce Groupement d'Intérêt Public rassemble depuis la fin de l'année 2013 les PLIE, missions locales et maisons de l'emploi de tout l'arrondissement d'Avesnes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LETY, Monsieur Alain POYART et Madame Colette WATREMEZ comme représentants de la 3CA qui siègeront tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'administration du GIP.

### **Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes sur Helpe**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Joël RATTE comme représentant de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Avesnes sur Helpe.

### **Conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel SCHUERMANS et Monsieur Alain POYART comme représentants de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies.

### **Conseil d'administration de la Seml 2H2M**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la 3CA est membre de la société d'économie mixte locale 2H2M à hauteur de 16,08% du capital (soit 126.600 parts d'une valeur totale de 128.000 €), c'est-à-dire la hauteur du capital que possédait l'ex-CCR2H avant la fusion.

De ce fait, elle dispose de quatre sièges au Conseil d'administration de cette Seml.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Damien DUCANCHEZ, Monsieur Thomas DE SANTIS, Monsieur Jean-Pierre LIBERT et Monsieur Alain POYART comme représentants de la 3CA au Conseil d'administration de la Seml 2H2M.

## **Dossiers budgétaires**

### **Compte administratif 2013 du SIROM d'Avesnes sur Helpe**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui rappelle au Conseil de Communauté qu'un arrêté préfectoral a entériné la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois avec les deux syndicats intercommunaux de ramassage des ordures ménagères d'Avesnes sur Helpe et de Solre le Château.

En conséquence, il appartient donc au Conseil de Communauté d'adopter le compte administratif 2013 du SIROM d'Avesnes sur Helpe.

Celui-ci s'élève en section de fonctionnement à 20.461,46 € en dépenses, contre 54.284,61 € en recettes, avec un report de recettes de 16.722,88 €,

et en section d'investissement à 34.401,87 € de dépenses, contre 32.421,66 € de recettes, avec un report de dépenses de 32.421,66 €, ce qui donne un résultat final de + 16.144,16 €.

Pour mémoire, le résultat a été affecté par anticipation lors de la dernière réunion du conseil de communauté, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2014.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce compte administratif ainsi que le compte de gestion du percepteur.

### **Compte administratif 2013 du SIROM de Solre le Château**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui rappelle au Conseil de Communauté qu'un arrêté préfectoral a entériné la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois avec les deux syndicats intercommunaux de ramassage des ordures ménagères d'Avesnes sur Helpe et de Solre le Château.

En conséquence, il appartient donc au Conseil de Communauté d'adopter le compte administratif 2013 du SIROM de Solre le Château.

Celui-ci s'élève en section de fonctionnement à 3.427,34 € en dépenses, contre 7.052,00 € en recettes, avec un report en recettes de 9.199,66 €, et en section d'investissement à 10.908,68 € en dépenses 13.872,43 € de recettes, avec un report de dépenses de 13.872,43 €,

ce qui donne un résultat final de + 1.915,64 €.

Pour mémoire, le résultat a été affecté par anticipation lors de la dernière réunion du conseil de communauté, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2014.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce compte administratif ainsi que le compte de gestion du percepteur.

### **Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui propose d'approuver la première décision budgétaire modificative au budget principal, laquelle vise trois objectifs :

- ↳ adapter les crédits inscrits à l'extension de l'accueil collectif de mineurs de Cartignies, à la prise en charge dès cet été de celui de Liessies et anticiper sur des actions qui auront lieu durant les vacances de la Toussaint :

en dépenses de fonctionnement, les dépenses nouvelles sont en partie compensées par les marges de sécurité qui avaient été prévues lors de l'établissement du budget primitif :

-> au chapitre 011, pour 14.700 € de dépenses nouvelles, il y a une marge de 7.000 €, ce qui va amener à inscrire en décision modificative +7.700 €,

-> au chapitre 012, pour 9.500 € de dépenses nouvelles, il y a une marge de 7.740€, ce qui va amener à inscrire en décision modificative +1.760 €,

L'équilibre est obtenu en prévoyant en recettes 3.160 € au chapitre 70 (participation des familles) et 6.300 € au chapitre 74 (participation de la CAF) ;

- ↳ prévoir le risque encouru en cas de liquidation judiciaire de la Seml 2H2M : celle-ci est actuellement en redressement judiciaire, or l'ex-CCR2H avait garanti en 2010 à hauteur de 28% un emprunt contracté par cette Seml auprès du Crédit du Nord ; en cas de liquidation judiciaire et d'actionnement de la garantie de la banque, l'impact budgétaire pour la 3CA sera d'environ 15.000 €, il faut donc provisionner cette somme ;
- ↳ inscrire les crédits, soit 15.000 €, pour la remise à niveau technique du réseau radio qui permet aux habitants des communes de l'ex-CCR2H de recevoir internet à haut débit ; cela se fait avec un transfert de crédits entre opérations au sein de la section d'investissement.

Cette décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité.

## **Développement économique**

### **Espace-test agricole**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CONNART qui informe le Conseil de Communauté que ce dossier avance positivement avec en particulier des réunions triparties Région -3CA-Lycée agricole qui permettent de finaliser sa localisation près de la « Ferme du Défriché » à Sains du Nord. Il convient maintenant de repréciser le plan de financement de la deuxième tranche, qui comprend une partie des investissements immobiliers et l'acquisition de matériel agricole.

L'instruction de la demande de subvention pour cette deuxième tranche est impactée par la « Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » de janvier 2014 qui indique que la participation minimale d'un maître d'ouvrage public au financement d'une opération est désormais fixée à 30%.

Le plan de financement de cette deuxième tranche s'établit désormais comme suit, pour un montant de dépenses de 313.841,93€ HT :

❖ Conseil Régional (politique Pays) :	190.051,00 € soit 60,56%
❖ Fonds européens (Leader Avesnois) :	29.637,86 € soit 9,44%
❖ Communauté de Communes :	94.153,07 € soit 30,00%

Lorsque cette subvention aura été obtenue et les marchés de travaux actualisés, une décision budgétaire modificative sera proposée sur le budget annexe « immobilier d'entreprises » pour cette opération, le coût supplémentaire pour la 3CA étant couvert en partie sur fonds propres et en partie par un recours accru à l'emprunt, mais avec un allongement de la durée de remboursement, ce qui permet de garantir un loyer sans augmentation à l'association « A Petits PAS ».

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement de la deuxième tranche comme défini ci-dessus et sollicite une subvention de 190.051 € auprès du Conseil Régional.

## **Aménagement numérique**

### **Desserte en haut-débit : renouvellement d'une délégation de service public**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE SANTIS qui rappelle au Conseil de Communauté qu'au travers de dispositifs de résorption des zones d'ombre ADSL, différentes solutions techniques permettent actuellement aux habitants de la 3CA de bénéficier d'une connexion internet haut débit ; ces solutions sont :

- Pour les communes de l'ex-CCPA, une solution satellite,
- Pour les communes de l'ex-CCR2H, le déploiement d'une technologie radio avec délégation de service public attribuée à la société XILAN,
- Pour certaines communes de l'ex-CCVSTH, un contrat NRAZO (Nœud de raccordement zone d'ombre) avec Orange.

La prochaine étape sera l'arrivée du très haut débit, dans le cadre du schéma régional haut-débit, cela sera réalisé par le Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique. En attendant l'arrivée de cette nouvelle technologie, il appartient à la 3CA de garantir l'accès au haut débit mais en faisant attention aux techniques retenues car, désormais, elle doit financer toutes ces actions uniquement sur fonds propres.

C'est pourquoi, avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve pour le secteur desservi par une technologie radio :

- ⇒ La remise à niveau technique du réseau radio (cette infrastructure étant la propriété de la communauté de communes) : quelques liens de transmission internet arrivent à saturation et provoquent des baisses (voire des coupures totales) de connexions de plus en plus fréquentes chez les usagers, le coût prévisionnel de ces travaux est au plus de 15.000 €,
- ⇒ Le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de renouveler la délégation de service public sur le réseau radio (qui arrive à échéance en octobre 2014).

En outre, une réflexion est lancée pour renouveler l'opération satellitaire sur l'ensemble des autres zones d'ombre ADSL du territoire, en aidant les usagers à s'équiper d'une parabole leur permettant de recevoir une connexion internet haut débit. Dès que cette réflexion aura abouti à un schéma opérationnel, ce dossier sera présenté en Conseil de Communauté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de renouveler la délégation de service public sur le réseau radio.

### **Dématérialisation des procédures**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la fusion de la 3CA avec les deux SIROM au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a entraîné la création d'une nouvelle entité juridique, ce qui oblige à reprendre certaines procédures entérinées lors de la création de la 3CA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, renouvelle son approbation (cf. *Conseil de Communauté du 25 octobre 2012*) à la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité en autorisant le Président à signer la convention avec l'Etat et à accomplir toutes les démarches rendant cette dématérialisation effective.

### **Contractualisation avec le Conseil Général**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la dernière étape du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable de Sambre-Avesnois est en train d'être franchie avec le plan d'actions qui :

- ⇒ a fait l'objet d'une réunion partenariale entre le territoire de Sambre-Avesnois et le Conseil Général le 13 décembre 2013 à Solre le Château,
- ⇒ a été approuvé en séance plénière du Conseil Général le 24 février 2014.

On peut relever que la 3CA apparaît dans dix-sept des cinquante-six fiches actions :

- Action n°1 : « *rapprochement des employeurs publics de la Sambre-Avesnois* » avec le financement d'un poste à titre expérimental pour le service d'accueil de nouvelles populations participant à la vie économique du territoire,
- Action n°4 : « *vers de nouvelles stratégies à l'échelle intercommunale en particulier en matière d'action sociale* » avec la définition d'une stratégie intercommunale en matière d'action sociale,
- Action n°12 : « *égalité d'accès à l'offre petite enfance pour chaque bassin de vie* » avec la définition des besoins et le maillage en établissement du territoire, mais également l'insertion des enfants en situation de handicap dans les activités d'éducation populaire,
- Action n°15 : « *renforcement de l'offre de santé en Sambre-Avesnois* » avec la mise en place d'un Contrat local de santé
- Action n°22 : « *réalisation d'équipements exemplaires en matière de qualité environnementale* » avec l'aménagement de notre siège social,
- Action n°26 : « *préservation de la biodiversité et valorisation du continuum boisé* » avec la valorisation et le développement du bocage,
- Action n°28 : « *modernisation du réseau des déchèteries* » avec un soutien à l'investissement pour les déchèteries d'Avesnelles et de Solre le Château,
- Action n°29 : « *partenariats pour la maîtrise de l'énergie et expérimentation d'un projet de géothermie* » avec la mise en place d'un Agenda 21,
- Action n°30 : « *articulations des actions départementales et locales en matière d'habitat* » avec la lutte contre la précarité énergétique,



- Action n°32 : « structuration de l'offre d'insertion vers l'emploi » avec la mise en œuvre du CIAS et une réflexion sur la mise en place d'un contrat rural de cohésion territoriale et sociale,
- Action n°35 : « accueil et accompagnement des entreprises et actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat » avec le réinvestissement des friches Bigard (Avesnes sur Helpe), Stiona et Sucre de Lait (Sains du Nord),
- Action n°36 : « expérimentation pour le développement du télétravail » avec un soutien à l'investissement à titre expérimental pour la réalisation d'un télécentre,
- Action n°37 : « création de lieux multifonctions et structuration du réseau de lecture publique sur le territoire du Cœur de l'Avesnois », avec la création de lieux multifonctions et la structuration du réseau de lecture publique, l'harmonisation et la modernisation des bibliothèques/ médiathèques, le développement des pratiques ludiques,
- Action n°47 : « construction d'un nouveau Musée – Atelier du verre » avec la réalisation d'une étude de développement local autour du Musée-atelier du verre de Sars-Poteries,
- Action n°50 : « structuration et adaptation de l'offre sportive locale » avec le développement des équipements sportifs de proximité (plateaux multisports),
- Action n°53 : « définition d'une stratégie de positionnement touristique du territoire » avec un outil de création de produits touristiques, marketing et commercialisation,
- Action n°54 : « qualification de l'accueil des touristes » avec l'homogénéisation des lieux et structures d'accueil des touristes.

En outre, deux actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département impactent le territoire communautaire : le désenclavement de la Laiterie des Fayt (Action N°6) et la valorisation du patrimoine historique du site de Liessies (Action n°25).

Enfin, plusieurs partenaires et /ou structures dont est membres la 3CA apparaissent dans ce plan d'actions :

- ◆ Le Parc naturel régional de l'Avesnois pour : la gestion des chemins de promenade et de randonnée (Action n°2), l'accompagnement des projets inscrits dans la stratégie de développement du GAL Leader Avesnois (Action n°5), l'accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat (Action n°20), le renforcement et l'évolution de la politique départementale en faveur du bocage (Action n°26), le développement de l'utilisation de système de chauffage au bois-énergie (Action n°29), le développement de l'agriculture biologique (Action n°33), le développement des circuits alimentaires de proximité (Action n°34), l'accompagnement des démarches touristiques en lien avec le Contrat de rayonnement touristique (Action n°53),
- ◆ L'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (Adus) pour : la création d'un Comité d'acteurs de Sambre-Avesnois pour défendre les intérêts du territoire (Action n°5), l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur stratégie d'aménagement et de planification (Action n°20), la mise en place du Plan Climat Sambre-Avesnois (Action n°29), le développement des circuits alimentaires de proximité (Action n°34), le développement de l'économie sociale et solidaire (Action n°39),
- ◆ Le Syndicat d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois pour : l'entretien et les petits aménagements de rivière, ainsi que des travaux de restauration sur les bassins des Helpe Mineure et Majeure (Action n°27),
- ◆ L'association « A Petits PAS » pour l'animation d'un espace-test en agriculture biologique à Sains du Nord (Action n°33),
- ◆ La Sem d'Aménagement des territoires du Nord (Action n°20),
- ◆ Le Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique (Action n°8).

Pour information, Monsieur SCHUERMANS précise que la commune de Liessies a également approuvé ce plan d'actions, en particulier au niveau de la fiche n°25 « Valorisation du patrimoine historique du site de l'Abbaye de Liessies ».

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve ce plan d'actions et autorise le Président à signer le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable de Sambre-Avesnois.

## **Politique de l'environnement**

### **Programmation « Trame verte trame bleue » 2014**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FRANCOIS qui rappelle au Conseil de Communauté que l'opération « Trame verte trame bleue » consiste en la plantation de haies diversifiées d'essences locales, d'arbres tiges ou d'arbres têtards d'essence locales, de fruitiers hautes

tiges de variétés locales, et en la restauration de mares prairiales. Les bénéficiaires sont les habitants du territoire, les collectivités et associations, ainsi que les entreprises non agricoles.

Pour ce faire, la 3CA bénéficie de subventions de la Région dans le cadre de la politique « Pays ». Cette opération est elle aussi impactée par la « Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » de janvier 2014 qui indique que la participation minimale d'un maître d'ouvrage public au financement d'une opération est désormais fixée à 30%.

De ce fait, le tableau de financement prévisionnel de la programmation « Trame verte trame bleue » 2014 s'établit comme suit, pour un total de dépenses de 73.698 € TTC :

Dépenses prévisionnelles / an	73.698,00 €
Financement Conseil Régional (70%)	48.922,30 €
Financement 3CA	10.754,09 €
Financement demandeurs	10.483,35 €

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'inscription de la 3CA dans la programmation « trame verte trame bleue » 2014 et sollicite auprès de la Région une subvention de 48.922,30 €.

## **Services aux communes**

### **Attribution d'un fonds de concours**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'il a décidé de mettre en place une politique communautaire d'aide financière aux communes qui établissent ou modifient leurs documents d'urbanisme. Pour ce faire, est utilisée la procédure des fonds de concours.

La commune de Cartignies a procédé à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Le montant total des dépenses a été de 29.175,78€ H.T et elle a touché une subvention de l'Etat de 14.644€, ce qui laisse à sa charge 14.531,78€.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours de 7.265,89€ à la commune de Cartignies.

## **Questions diverses**

### **Subvention à l'association « Les Avesnoiseries »**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que l'association « Les Avesnoiseries » entend organiser en 2015 un spectacle intitulé « Le Mystère du Lac » sur le site du Val Joly et demande une participation de la 3CA.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de soutenir ce projet de manière identique à l'accompagnement du spectacle précédent, soit une subvention de 10.000 € versée sur deux exercices : 5.000 € en 2014 et 5.000 € en 2015 sous réserve que le versement effectif de cette subvention soit subordonné à l'octroi d'une subvention au moins équivalente par la Communauté de Communes du sud-Avesnois, étant donné que cette manifestation se déroulera sur le territoire d'une autre intercommunalité.

### **Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Henri JUSTE, représentant de la 3CA au syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois en lieu et place de Monsieur Vincent JUSTICE.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.